

Amélioration du logement dans les régions de montagne

*Loi fédérale concernant l'amélioration du logement dans les régions de montagne du 20 mars 1970 (RS 844)
et ses ordonnances d'application des 17 avril 1991 (RS 844.1) et 24 septembre 1993 (RS 844.12)*

Formulaire n° 6.2 - renseignement sur l'occupant du logement

1 Propriétaire du bâtiment (à compléter par le propriétaire ou futur propriétaire)

Etes-vous : propriétaire futur propriétaire

Prénom et nom :

Adresse :

NPA, localité :

Téléphones : privé : prof. :

Courriel : @

2 Occupant du logement (à compléter par l'occupant ou futur occupant du logement)

2.1 Occupant(e) principal(e)

Etes-vous : propriétaire futur propriétaire
 locataire futur locataire

Prénom et nom :

Adresse actuelle :

NPA, localité :

Téléphones : privé : prof. :

Date de naissance : Profession :

Etat civil : célibataire marié(e) divorcé(e)
 séparé(e) veuf (veuve)

2.2 Conjoint(e)

Prénom et nom :

Nom de jeune fille :

Date de naissance : Profession :

2.3 Enfants faisant ménage commun (mineurs ou en formation)

Prénom et nom : Date de naissance :

Prénom et nom : Date de naissance :

Prénom et nom : Date de naissance :

Prénom et nom : Date de naissance :

2.4 Autres personnes faisant ménage commun

Prénom et nom :

Date de naissance : Profession :

Prénom et nom :

Date de naissance : Profession :

3 Situation financière des occupants du logement

3.1 Occupant du logement

Revenu net IFD : fr. fr.

Fortune net : fr. fr.

Année(s) de taxation :

Laisser libre

3.2 Conjoint ou concubin (si taxé séparément)

Revenu net IFD : fr. fr.

Fortune net : fr. fr.

Année(s) de taxation :

Laisser libre

3.3 Autres personnes (enfant majeur, personne à charge, etc.)

Revenu net IFD : fr. fr.

Fortune net : fr. fr.

Année(s) de taxation :

Laisser libre

Merci d'annexer les copies des attestations de la dernière taxation de l'impôt fédéral direct (IFD) et de l'impôt cantonal et communal (ICC) remises par l'Office d'impôt.

4 Divers

Observations éventuelles :

Lieu et date :

Signature (occupant ou futur occupant) :

Par votre signature, vous autorisez la Direction du logement à vérifier la taxation fiscale pour le revenu IFD et la fortune des occupants du logement.